

OBSERVATOIRE

2024

DES RACES DES CHEVAUX DE TRAIT

-5ÈME ÉDITION-



SYNDICAT HIPPIQUE
BOULONNAIS



SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Caractéristiques du cheval Boulonnais	4
3. Caractéristiques du cheval Trait du Nord	6
4. Evolution des chevaux de trait en France	8
5. Evolution des chevaux de trait en Hauts-de-France	9
6. Evolution de la race Boulonnaise	12
7. Evolution de la race Trait du Nord	14
8. Gestion génétique des deux races	16
9. Commerce, utilisation et valorisation	18
10. Les organismes nationaux de sélection	20
11. La Maison du cheval Boulonnais à Samer	20
12. Le Pôle cheval Trait du Nord à Genech	20
13. Les partenaires techniques	21
14. Le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord	22

Photos :

Syndicat Hippique Boulonnais,
Syndicat d'élevage du cheval Trait
du Nord

Sources données :

CRRG, IFCE-SIRE (données récoltées en mars 2025),
Syndicat Hippique Boulonnais, Syndicat d'élevage du
cheval Trait du Nord

Synthèse et mise en page :

Conseil des Chevaux Hauts-de-France

1. Introduction

La région Hauts-de-France est héritière d'un riche passé agricole et s'est illustrée de très longue date par l'élevage de nombreuses races sélectionnées au fil des siècles soit pour le travail (chevaux de trait Boulonnais et Trait du Nord), soit pour assurer la production laitière (races bovines Bleue du Nord et Flamande), ou encore accompagner l'agriculture de plaine et valoriser les coteaux herbeux non cultivables (mouton Boulonnais).

La modernisation et la spécialisation de l'agriculture ont fait que ces races ont vu leurs effectifs se réduire considérablement et atteindre des seuils extrêmement critiques. Ceci est encore plus vrai pour nos races de chevaux de trait qui ont quasiment disparu de notre environnement quotidien.

Les effectifs de nos chevaux Boulonnais et Trait du Nord semblent depuis quelques années à peu près stabilisés, une tendance globalement confirmée par les indicateurs de cet observatoire. Ils restent cependant à des niveaux historiquement bas.

Leur préservation est devenue au fil des ans une priorité partagée par les éleveurs, les organismes de sélection, les institutions et les collectivités territoriales des Hauts-de-France.

Cette nécessité s'est traduite depuis 2011 par quatre plans de sauvegarde et de valorisation successifs intégrant un contrat d'élevage «Maintien de la biodiversité» dont les grands traits sont rappelés à la fin de ce document.

Pour évaluer l'évolution et cibler l'action publique en faveur du renouveau de ces deux races, un Observatoire des races et des acteurs a été créé. Il s'agit d'un véritable outil de suivi et de pilotage du Plan de sauvegarde et de valorisation des chevaux Boulonnais et Trait du Nord. Historiquement mis en place par ENRX avec une action portée par le Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France et l'Institut français du cheval et de l'équitation, il est alimenté essentiellement par la base de données SIRE (IFCE Stats & Cartes, données récupérées en mars 2025) et l'enquête annuelle réalisée par les organismes de sélection, que sont le Syndicat Hippique Boulonnais et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, auprès des éleveurs et des utilisateurs. Cette édition a été synthétisée, retravaillée et mise en page par le Conseil Des Chevaux Hauts-de-France.

Des actions spécifiques de développement des débouchés économiques sont en cours de mise-en-œuvre dans le cadre du quatrième Plan de sauvegarde par les différents partenaires, en complément des actions déjà menées par les organismes de sélection.

2. Caractéristiques du cheval Boulonnais

Le Boulonnais est un cheval de trait aux allures actives et brillantes. Il est très élégant et racé, ce qui le fait désigner souvent comme " le pur-sang du cheval de trait ".

Origine

Beaucoup d'auteurs font remonter la naissance de la race au passage des armées romaines, rassemblées près de Boulogne par César en 54 avant Jésus Christ pour embarquer vers l'Angleterre. Deux mille cavaliers remontés sur des chevaux numides originaires d'Afrique du Nord restèrent dans la région. Leurs chevaux y auraient fait souche en se croisant avec la cavalerie indigène. Ce sang oriental très marqué chez le Boulonnais a pu, plus sûrement, être introduit à des époques plus récentes comme celles des Croisades, de l'Occupation espagnole ou du Premier Empire. Plus récemment, des étalons arabes ont été stationnés par les Haras nationaux dans le berceau de race et utilisés en croisement.

Type

Le Boulonnais est grand et puissant, façonné au XIX^{ème} siècle pour le travail des terres à betteraves et le charroi de celles-ci. Mais il existe des Boulonnais plus petits et plus légers, héritiers des juments mareyeuses très appréciées jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle pour le transport rapide du poisson des ports de la Manche vers Paris. Témoin de ce mariage entre le cheval et la mer, la marque toujours appliquée aujourd'hui sur l'encolure gauche, représente une ancre marine. Ces deux types de chevaux élevés pour deux types d'emplois expliquent la variabilité du standard morphologique.

Taille : 1,60 m à 1,78 m / Poids : 650 à 900 kg.

Robes

Le premier recensement des étalons réalisé par les Haras nationaux en 1778 montre que les robes dominantes étaient le noir et le bai foncé, robes aujourd'hui pratiquement disparues. Un siècle plus tard, en 1880 le gris est considéré comme un critère de pureté de la race. Aujourd'hui il domine largement, mais quelques juments sont alezanes. Les poulains naissent uniformément alezans. Cette robe, par la suite, peut évoluer vers le gris dans toutes ses nuances depuis le clair jusqu'au pommelé foncé, pommelé bleu, gris rouanné, gris fer, gris étourneau, etc. Avec l'âge, le gris tourne généralement au blanc nacré et légèrement bleuté, le réseau sanguin veineux transparaissant sous la peau très fine.

Caractères morphologiques

Face courte, chanfrein droit, front large et plat, arcade orbitaire peu saillante, ganaches fortes, arrondies, relevées à angle droit, bien écartées. Oeil ouvert et vif, oreilles petites et dressées, naseaux ouverts, bouche petite. Tête élégante, d'ensemble court et large, avec un peu trop d'empâtement dans l'attache de l'encolure chez le mâle. Chez la jument, tête un peu plus longue et moindre volume apparent. Encolure épaisse, souvent rouée, à crinière touffue de longueur variable. Garrot suffisamment sorti, dos droit et large chez les sujets bien conformés : reins larges et courts, croupe volumineuse, arrondie, bien musclée ; queue touffue, dont l'attache doit être assez haute. Poitrail large, côte ronde, flancs courts, sans excès de volume de ventre. Membres forts, aux saillies musculaires très accusées dans l'épaule et l'avant-bras, dans la cuisse et la jambe ; canons courts et épais, secs, articulations larges et solides. Contours généraux arrondis et elliptiques, d'où résulte un ensemble harmonieux et élégant.

Aire d'extension

La Région Hauts-de-France regroupe actuellement 95 % des élevages dont 75 % dans le département du Pas-de-Calais, 10 % dans le Nord et 10 % dans la Somme. Le berceau de la race se situe à l'Ouest du département du Pas-de-Calais dans le secteur de Marquise et Desvres, il s'agit de la fosse Boulonnaise, dépression géologique au sous-sol jurassique argileux, riche en phosphate très propice au développement de forts squelettes. Aujourd'hui, l'élevage se déplace vers le Haut-Pays Boulonnais (Haut-Pays d'Artois, collines Guinoises et Pays de Licques) qui regroupe plus de la moitié des élevages de la race. Ces plateaux crayeux et perméables au climat plus froid donnent des chevaux d'un format plus réduit, c'était le domaine d'élevage du « mareyeur ». En se rapprochant de la frontière belge, c'est le pays de Bourbourg aux chevaux d'une grande ampleur. Au Sud en zone littorale, la région de Rue continue de perpétuer la tradition d'élevage en produisant des chevaux au fort gabarit. Le Vimeu au sud d'Abbeville et le pays de Caux, autrefois spécialisés dans l'élevage et le dressage des poulains pour l'agriculture, maintiennent aujourd'hui quelques élevages. De même les petites régions de Bernaville (80) et Grandvilliers (60) conservent une tradition Boulonnaise avec des concours d'élevage. On trouve aujourd'hui le Boulonnais en Belgique, en Bulgarie, au Danemark et en Allemagne mais également dans le Sud de la France, en Suisse, au Luxembourg et même outre-Atlantique, plutôt utilisé alors pour le loisir attelé ou monté. On recense 151 naissances en 2023, par 117 éleveurs passionnés (source : IFCE - Annuaire Ecus 2024)

Orientations

Si la boucherie reste un débouché important notamment pour les mâles, le Syndicat Hippique Boulonnais entend bien toujours valoriser les qualités postières et l'esthétique incontestable de la race vers le marché du loisir et de l'attelage. Un récent regain d'intérêt se fait également sentir pour le cheval de Trait au travail en milieu urbain (cheval territorial, police nationale...) et rural (débardage, gestion des milieux naturels...).



3. Caractéristiques du cheval Trait du Nord

Le Trait du Nord est un cheval de grande taille, charpenté, court, puissant, à l'ossature et la musculature importantes.

Sa souplesse et son engagement naturel le font se déplacer avec aisance.

Origine

La robe est baie, rouanne, alezane et aubère, parfois gris fer ou noire. La taille au garrot oscille autour de 1m68 pour les juments et 1m75 pour les mâles, pour un poids de 800 à 900 kg, voire 1 000 kg pour les plus lourds !

Le Trait du Nord est un rameau des races de trait Belge et Néerlandaise avec lesquelles il ne formait, il y a 200 ans, qu'une seule race.

Il a également gardé de l'infusion du sang de l'ancien cheval Flamand la grande taille et les pieds larges, adaptés aux sols marécageux.

La race a évolué à partir de 1850 pour répondre aux besoins importants en traction animale de l'agriculture, des transports et de l'industrie.

Cheval de travail courageux et attentif, la sélection de son caractère se fait naturellement puisque la plupart des poulinières sont encore attelées au collier.

La conduite « au cordeau », particularité locale, demande un apprentissage précoce et patient mais l'éducation du poulain bien faite permet d'envisager tous les travaux de précision au pas ainsi que les efforts de traction de lourdes charges.

Quand ce long travail d'apprentissage est effectué correctement, le poulain se prête de bonne grâce aux autres disciplines équestres et travaille à la voix.

Monté ou attelé, ses foulées amples, sa souplesse et son caractère courageux en font un compagnon très agréable.

L'avènement de la traction mécanique a d'abord orienté le cheval vers la production de viande, mais aujourd'hui les défis des énergies renouvelables et du développement durable ouvrent de nouvelles perspectives au cheval Trait du Nord : en milieu rural, urbain ou naturel, il s'adapte et rend service aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers, dans une démarche environnementale.

Un patrimoine vivant à préserver

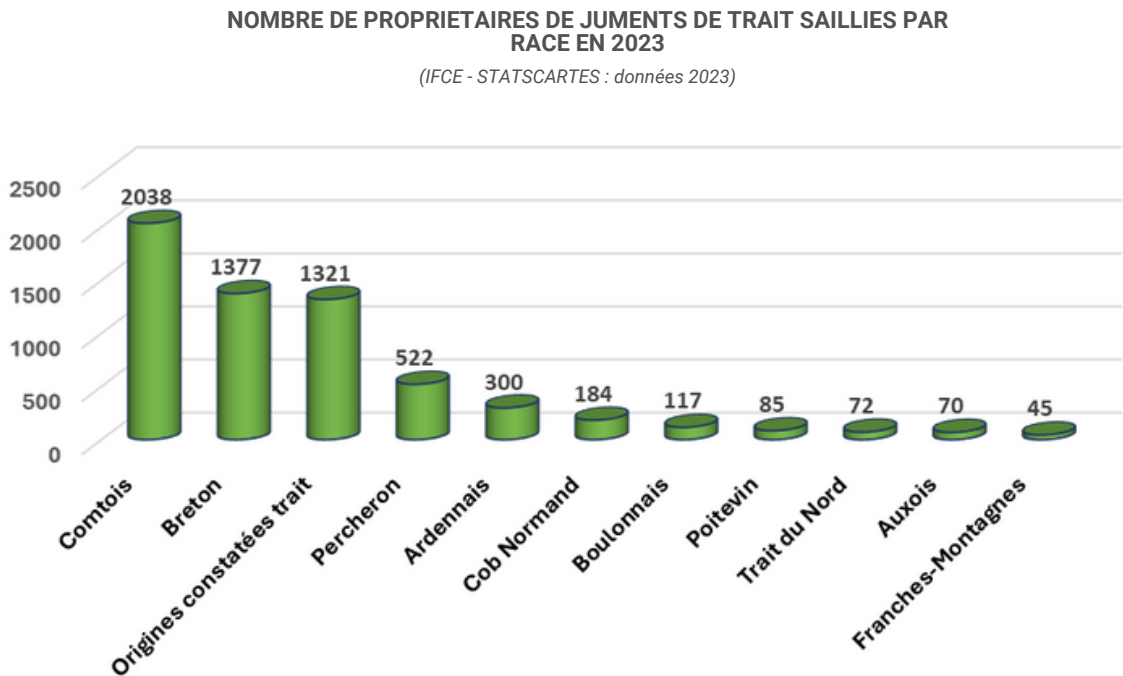
Le berceau de la race est localisé dans le Hainaut, à la frontière Belge, dans le Nord de la France. Aujourd'hui, les reproducteurs sont recensés principalement dans le Nord, le Pas-de-Calais (hors territoires côtiers), en Picardie, puis de la Normandie jusqu'aux Ardennes et la région Auxoise. La localisation s'est élargie progressivement jusqu'au Pyrénées en France, mais aussi plus récemment jusqu'en Espagne ou au Royaume-Uni !

Le cheval Trait du Nord est considéré par le Ministère de l'Agriculture comme une race menacée à faible effectif : on recense 71 naissances en 2023, par 72 éleveurs passionnés ((source : IFCE - Annuaire Ecus 2024).

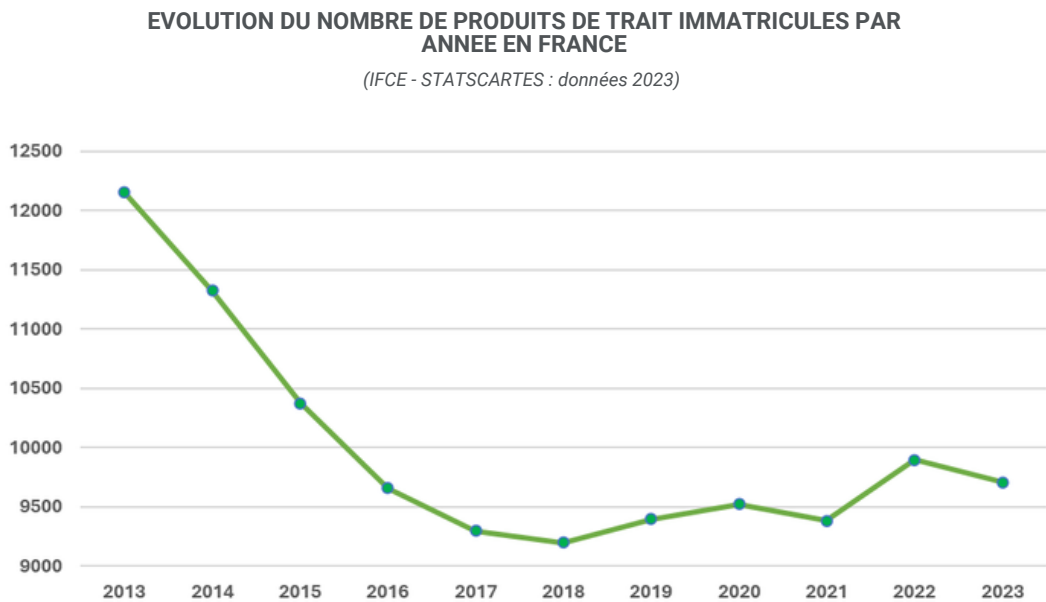


4. Evolution des chevaux de Trait en France

La France recense 6 131 propriétaires d’au moins une jument ayant été conduite à la saillie au cours de l’année 2023. Les races Boulonnaise et Trait du Nord se classent respectivement en 6^{ème} et 8^{ème} place du classement des 9 races de trait françaises auxquelles s’ajoutent les Franches - Montagnes et les origines constatées trait.

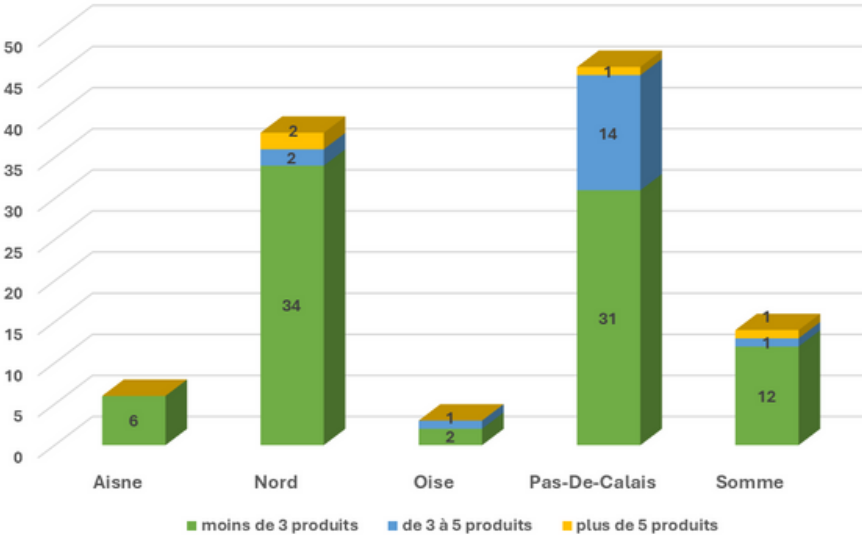


Depuis 2013, la production de chevaux de trait connaît une baisse constante sur l’ensemble du territoire, malgré un retour à la hausse en 2022 : le nombre de produits immatriculés est passé de 12 152 en 2013 à 9 696 en 2023 soit une diminution de 20 %.



5. Evolution des chevaux de Trait en région Hauts-de-France

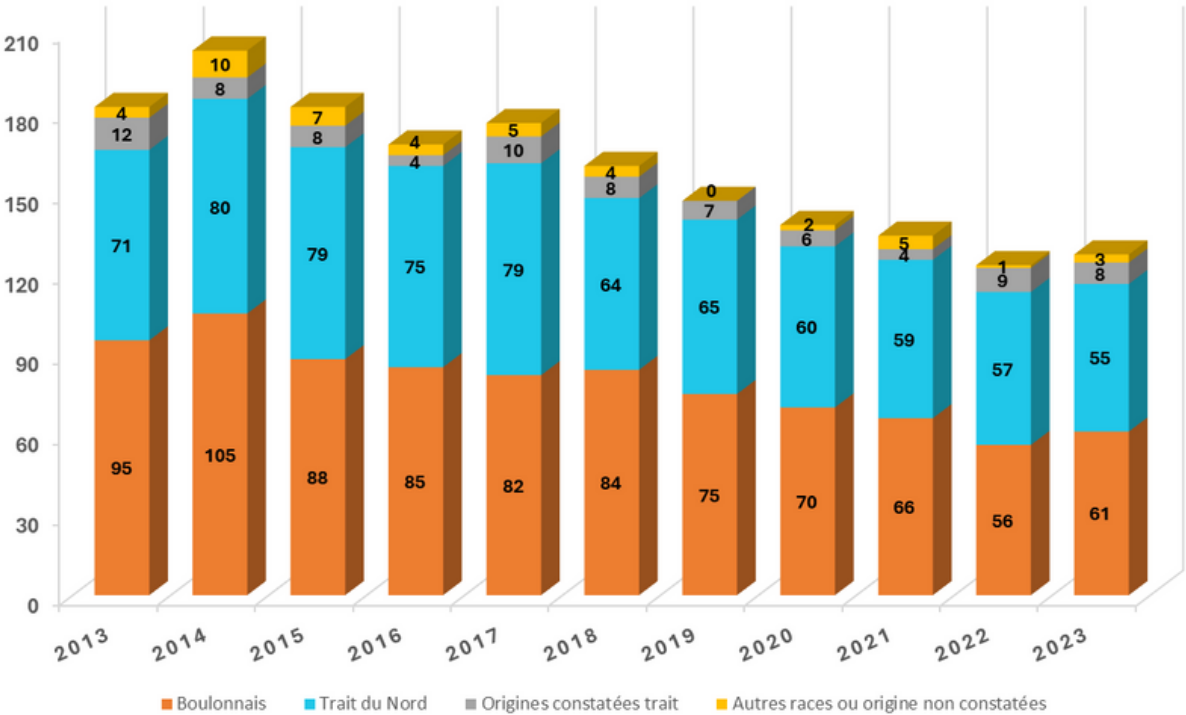
REPARTITION DES ELEVAGES DE CHEVAUX DE TRAIT PAR DEPARTEMENT ET PAR TAILLE EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2023
(IFCE - STATSCARTES : données 2023)



La région Hauts-de-France compte 107 lieux d'élevages de chevaux de trait en 2023, la plupart produisant moins de 3 produits immatriculés (ou poulains) par an. Le lieu d'élevage est celui où le poulain a été identifié sous la mère au cours de sa 1^{ère} année. La majorité de ces structures se situent dans le Pas-de-Calais (43 %), puis le Nord (35 %), la Somme, l'Aisne et enfin l'Oise.

Le nombre de lieux d'élevage, lieux sur lesquels a été déclarée au moins une naissance, fluctue ces dix dernières années en Hauts-de-France et semble aujourd'hui se stabiliser à plus ou moins 130. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le nombre de propriétaires de juments saillies pour produire en race Boulonnaise ou Trait du Nord ; un même lieu d'élevage peut regrouper plusieurs propriétaires. La production de chevaux Boulonnais et Trait du Nord est très majoritairement régionale. D'après Stats&Cartes, 14 chevaux Boulonnais sont nés hors région Hauts-de-France, tandis que 8 Trait du Nord sont nés hors région en 2023.

EVOLUTION DES LIEUX D'ELEVAGE DE CHEVAUX DE TRAIT EN HAUTS-DE-FRANCE SELON LA RACE EN 2023
(IFCE - STATSCARTES : données 2023)

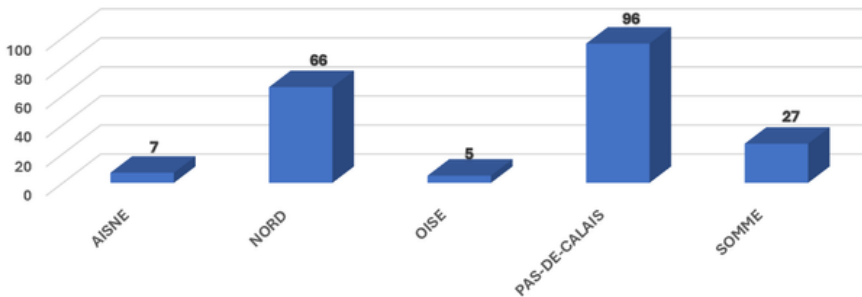


D'après les réponses à l'enquête annuelle réalisée par les organismes de sélection auprès des éleveurs, 38 % d'entre eux sont du secteur agricole (agriculteurs ou salariés), 39 % sont non issus du secteur agricole, et 23 % représentent les éleveurs retraités.

NOMBRE DE POULAINS DE TRAIT IMMATICULES PAR DEPARTEMENT EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2023

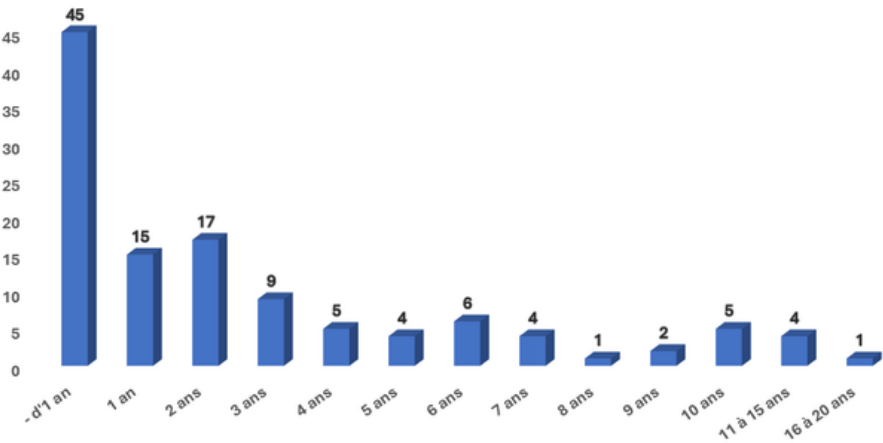
(IFCE - STATSCARTES : données 2023)

Un total de 201 poulains immatriculés dont 138 de race Boulonnaise et 55 de race Trait du Nord est recensé en 2023 en Hauts-de-France, principalement dans le Pas-de-Calais (48 %) et le Nord (33 %).



RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IMMATICULATION DES CHEVAUX DE TRAIT SELON LEUR AGE EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2023

(chiffres obtenus d'après l'enquête réalisée auprès des éleveurs)

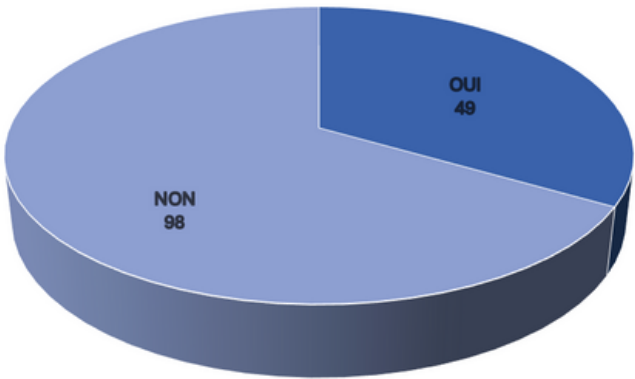


D'après les réponses à l'enquête annuelle réalisée par les organismes de sélection, 118 chevaux de trait ont été vendus en Hauts-de-France en 2023. Les ventes sont comptabilisées dès lors que la carte d'immatriculation du cheval est mise à jour et donc que le changement de propriétaire est effectif. Ce sont majoritairement des poulains âgés de moins d'un an. Une nette partie des ventes (72 %) est réalisée jusqu'à l'âge de 3 ans. Pour un équidé vendu entre 1 et 2 ans, le prix moyen est de 1 700 €.

PRATIQUE DU PATURAGE MIXTE EN 2023

(chiffres obtenus d'après l'enquête réalisée auprès des éleveurs)

Le pâturage mixte qui associe plusieurs espèces d'herbivores (en général équins et bovins) sur une même parcelle n'est pas une pratique très développée bien que ses effets soient positifs. Cette pratique favorise une meilleure diversité végétale tout en réduisant la pression parasitaire. Selon l'enquête annuelle réalisée, seuls 33 % des éleveurs le pratiquent. Sur les 49 éleveurs, 28 ont le statut d'agriculteur. Le développement de cette pratique pourrait permettre d'augmenter la part de foncier accessible aux chevaux dans certains élevages.



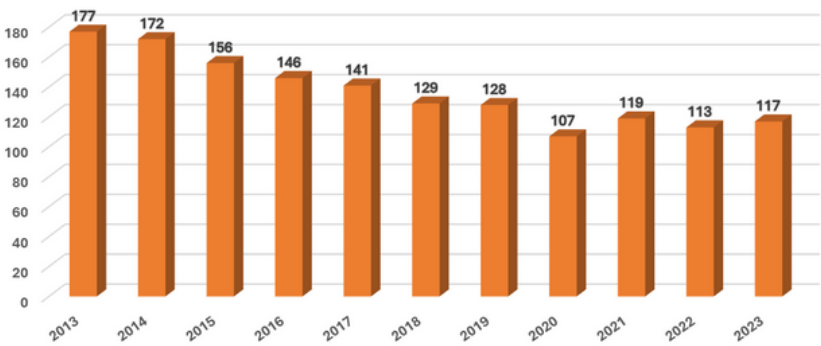


6. Evolution de la race Boulonnaise

EVOLUTION DU NOMBRE DE PROPRIETAIRES DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE BOULONNAISE

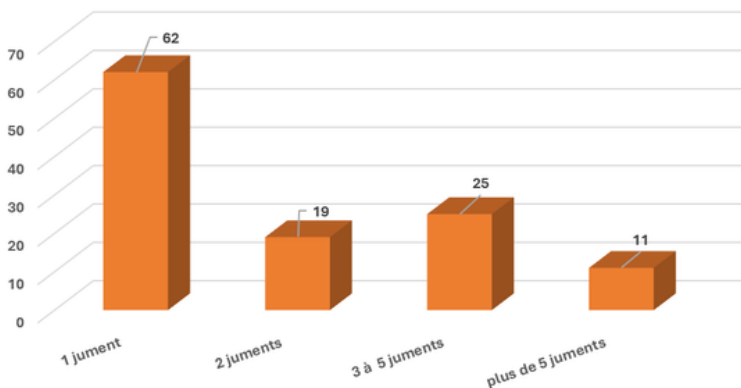
(IFCE - ANNUAIRE ECUS 2024 : données 2023)

Le nombre de propriétaires de juments saillies pour produire en race Boulonnaise a diminué d'environ 34 % ces dix dernières années, pour atteindre 117 en 2023.



NOMBRE DE PROPRIETAIRES SELON L'EFFECTIF DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE BOULONNAISE

(IFCE - ANNUAIRE ECUS 2024 : données 2023)

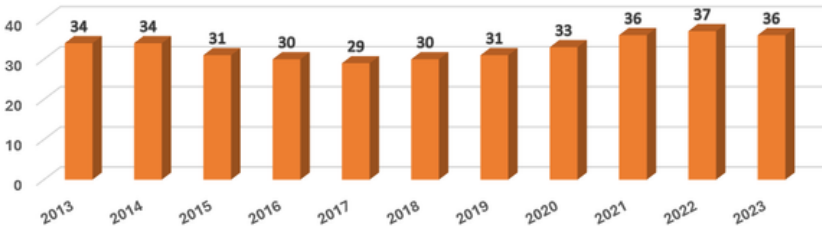


La majorité des élevages est de faible taille puisque, pour l'année 2023, 53 % des propriétaires ne mettent qu'une jument à la saillie. Seulement 9 % des propriétaires mettent plus de 5 juments à la saillie en 2023.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETALONS BOULONNAIS ACTIFS PAR ANNEE DE SAILLIE

(ANNUAIRE DES ÉTALONS BOULONNAIS - ENRx - CRRG - 33ème EDITION I 2023)
<https://www.enrx.fr/document/annuaire-des-etalons-boulonnais-2023/>

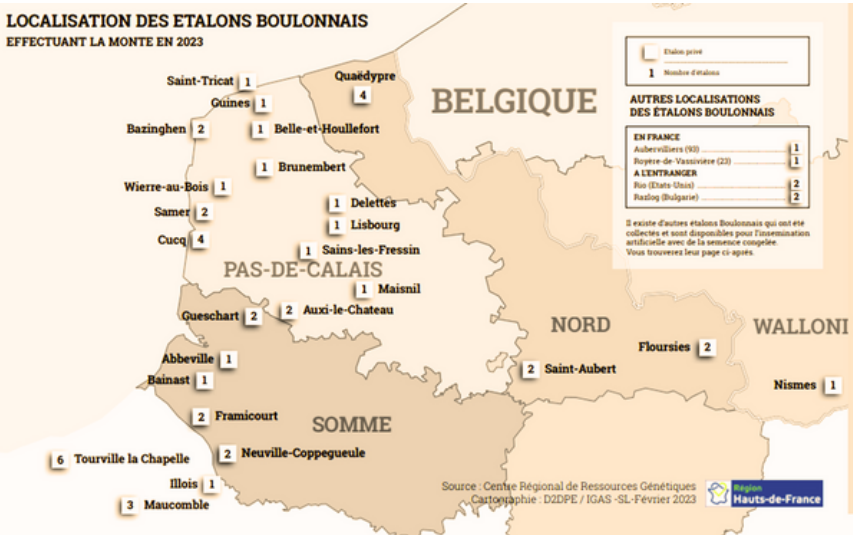
Le nombre d'étalons Boulonnais actifs par année de saillie est resté stable depuis ces 10 dernières années (passage de 34 à 36 entre 2013 et 2023).



78 % des étalons Boulonnais approuvés pour la monte en 2023 se trouvent en Hauts-de-France et 22 % d'entre eux en Normandie. La principale zone d'élevage de la race reste inféodée au berceau d'origine de la race.

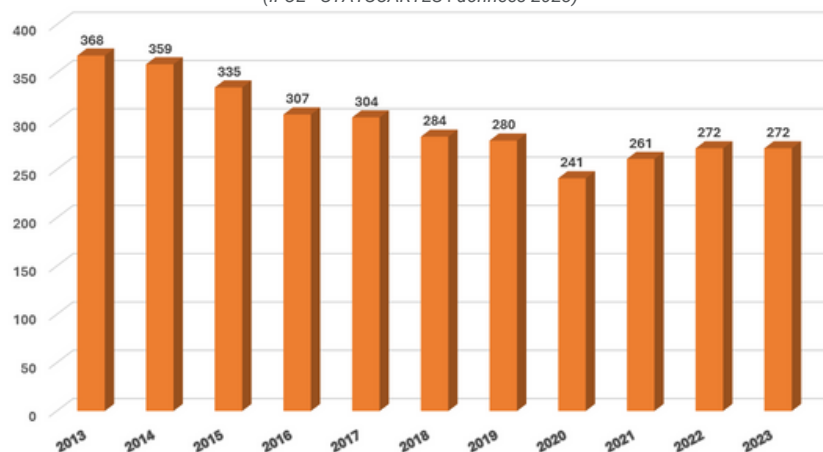
LOCALISATION DES ETALONS BOULONNAIS EFFECTUANT LA MONTE EN 2023

(ANNUAIRE DES ÉTALONS BOULONNAIS - ENRx - CRRG - 33ème EDITION I 2023)



EVOLUTION DU NOMBRE DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE BOULONNAISE

(IFCE - STATSCARTES : données 2023)



Le nombre de juments saillies a diminué de 26 % depuis 2013.

La forte diminution a été constatée entre 2013 et 2020, diminution significative, de 34 %.

Depuis 2020, ce chiffre est en hausse, puisque le nombre de juments saillies en 2023 est de 272.

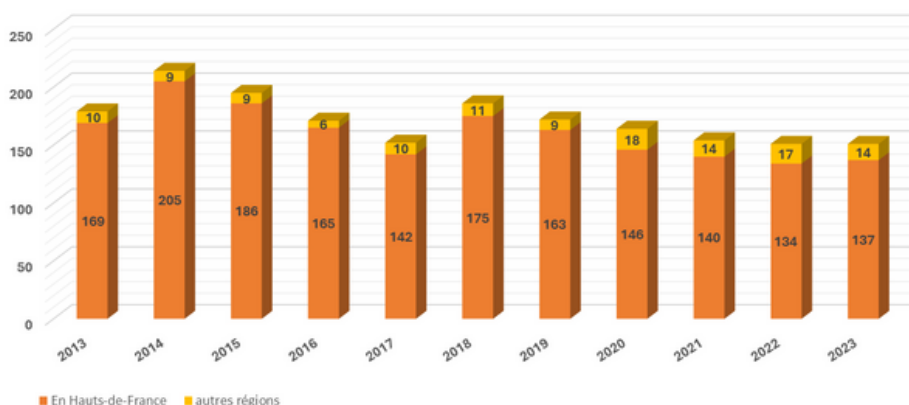
La production de poulains immatriculés est très majoritairement régionale. Celle-ci est en diminution constante et flagrante depuis 2018 (175 poulains immatriculés) pour atteindre 137 poulains immatriculés en Hauts-de-France en 2023.

Ce tassement est probablement lié à des insuffisances s'agissant du renouvellement générationnel et de débouchés économiques à la fois en termes de volume et de rémunération des éleveurs.

Seule la commercialisation des chevaux produits à leur juste valeur permettra de relancer ou maintenir la production sur le long terme. Le quatrième Plan de sauvegarde et de valorisation a pour objectif de mettre l'accent sur le développement économique de la filière.

EVOLUTION DU NOMBRE DE POULAINS BOULONNAIS IMMATRICULES PAR ANNEE

(IFCE - STATSCARTES : données 2023)

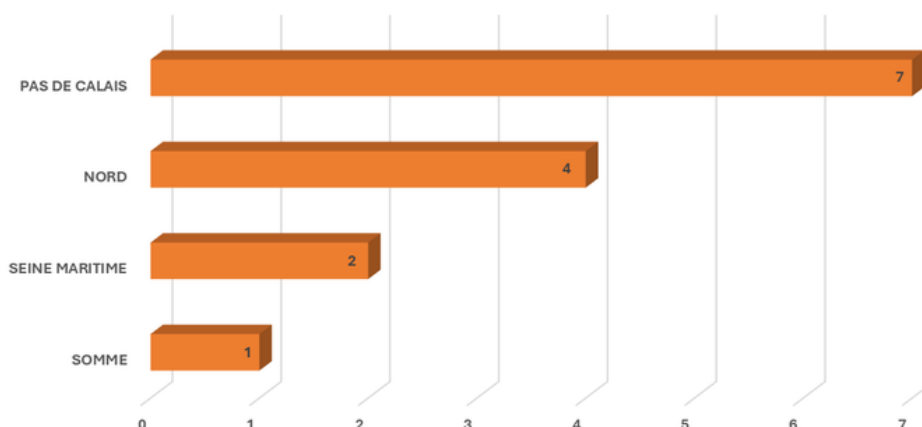


14 changements de carte d'immatriculation de chevaux Boulonnais ont été comptabilisés en 2023 dont 86 % dans la région Hauts-de-France.

Le graphique ci-dessous présente les départements de résidence des personnes ayant acheté un cheval Boulonnais au cours de l'année 2023. Les départements sont classés par ordre décroissant selon le nombre de transactions réalisées. La majorité des Boulonnais commercialisés reste dans le berceau d'élevage de la race qui s'étend des Hauts-de-France à la Seine-Maritime.

TRANSACTIONS EN 2023 POUR LA RACE BOULONNAISE

(chiffres obtenus d'après l'enquête réalisée auprès des éleveurs)

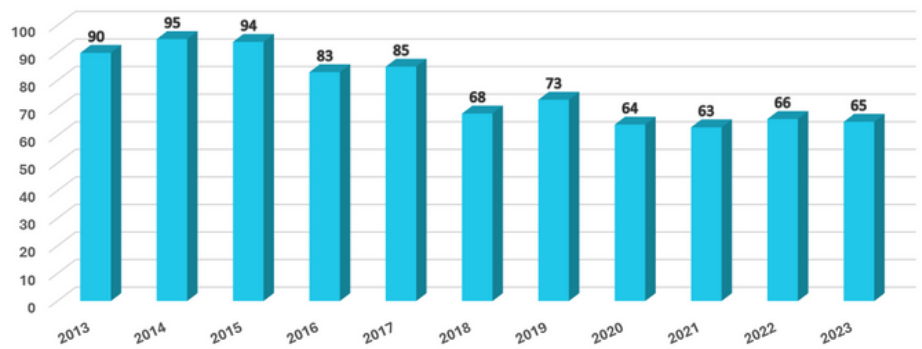


7. Evolution de la race Trait du Nord

EVOLUTION DU NOMBRE DE PROPRIETAIRES DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE TRAIT DU NORD

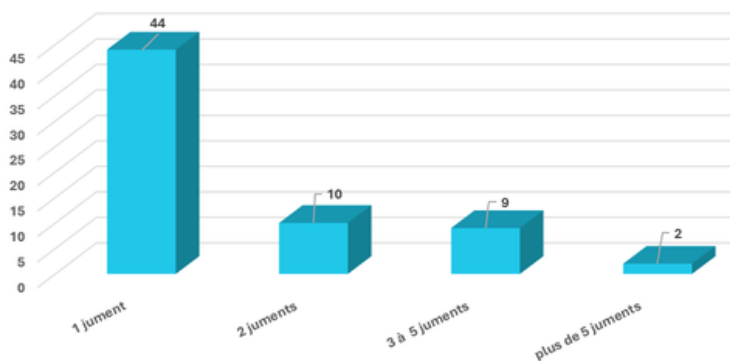
(IFCE - ANNUAIRE ECUS 2024 : données 2023)

Le nombre de propriétaires de juments saillies pour produire en race Trait du Nord a diminué d'environ 20 % ces dix dernières années. Le contrat d'élevage régional « Maintien de la biodiversité » créé en 2010 dans le cadre du Plan de sauvegarde et de valorisation 2011-2014 a permis de maintenir cet effectif jusqu'en 2015. Les chevaux alors produits n'ont pour autant pas trouvé davantage de débouchés. La diminution du nombre de propriétaires s'en est suivie depuis et semble se stabiliser à plus ou moins 65.



NOMBRE DE PROPRIETAIRES SELON L'EFFECTIF DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE TRAIT DU NORD

(IFCE - ANNUAIRE ECUS 2024 : données 2023)



La majorité des élevages est de faible taille puisqu'en 2023, 68 % des propriétaires ne mettent qu'une jument à la saillie. Seulement 3 % mettent plus de 5 juments à la saillie en 2023.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETALONS APPROUVES POUR PRODUIRE EN RACE TRAIT DU NORD ACTIFS PAR ANNEE

(ANNUAIRE DES ETALONS TRAIT DU NORD - ENRx - CRRG - 31ème EDITION I 2023)
<https://www.enrx.fr/document/annuaire-des-etavons-trait-du-nord-2023/>

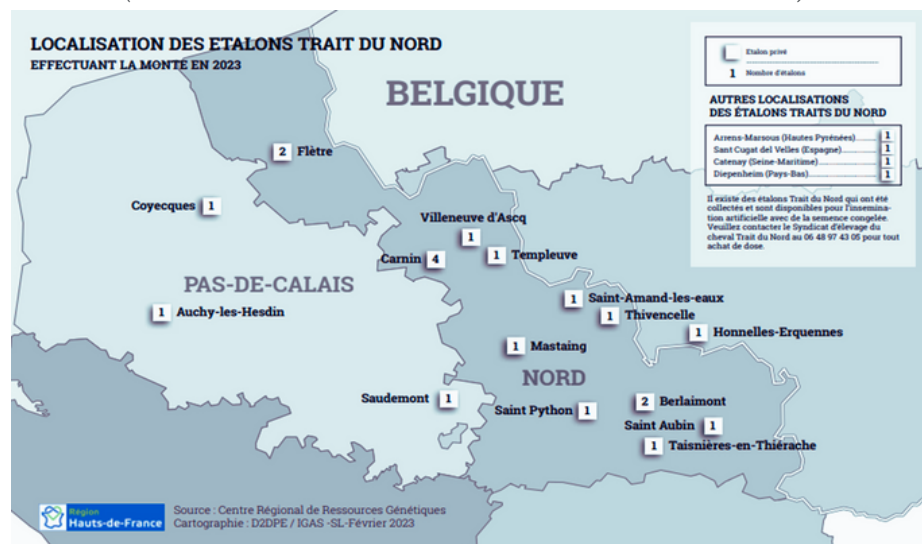
Le nombre d'étalons approuvés pour produire en race Trait du Nord actifs, c'est-à-dire ayant réalisé au moins une saillie, par année a diminué fortement jusqu'en 2018 (14 étalons approuvés) pour remonter à 21 étalons approuvés en 2023.



91 % des étalons approuvés pour produire en race Trait du Nord pour la monte en 2023 se trouvent en Hauts-de-France dont 78 % d'entre eux dans le département du Nord.

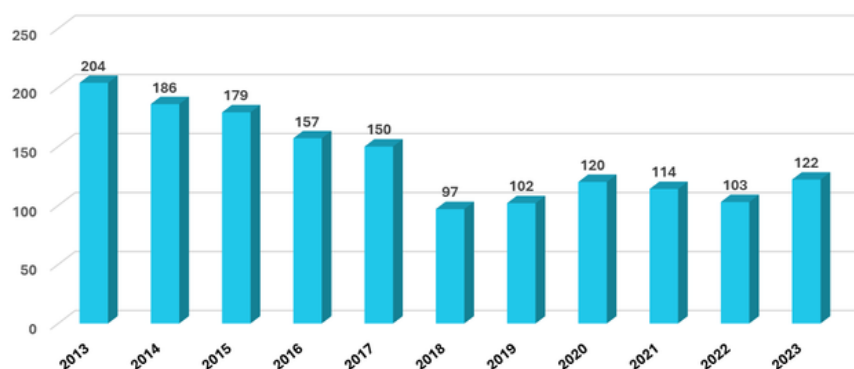
LOCALISATION DES ETALONS TRAIT DU NORD EFFECTUANT LA MONTE EN 2023

(ANNUAIRE DES ETALONS TRAIT DU NORD - ENRx - CRRG - 31ème EDITION I 2023)



EVOLUTION DU NOMBRE DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE TRAIT DU NORD

(IFCE - STATSCARTES : données 2023)



Le nombre de juments saillies a diminué de 40 % depuis 2013.

La forte diminution a été constatée entre 2013 et 2018, diminution significative de 47 %.

Depuis 2019, ce chiffre est en hausse, puisque le nombre de juments saillies en 2023 est de 122.

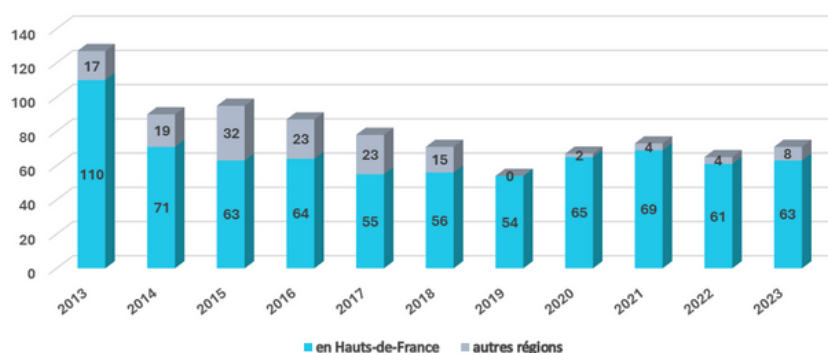
La production de poulains immatriculés est très majoritairement régionale. Celle-ci est en diminution constante et flagrante en 2018 puis repart difficilement à la hausse jusqu'en 2023.

Ce tassement est probablement lié à des insuffisances s'agissant du renouvellement générationnel et de débouchés économiques à la fois en termes de volume et de rémunération des éleveurs.

Seule la commercialisation des chevaux produits à leur juste valeur permettra de relancer ou maintenir la production sur le long terme. Le quatrième Plan de sauvegarde et de valorisation a pour objectif de mettre l'accent sur le développement économique de la filière.

EVOLUTION DU NOMBRE DE POULAINS TRAIT DU NORD IMMATRICULES PAR ANNEE

(IFCE - STATSCARTES : données 2023)

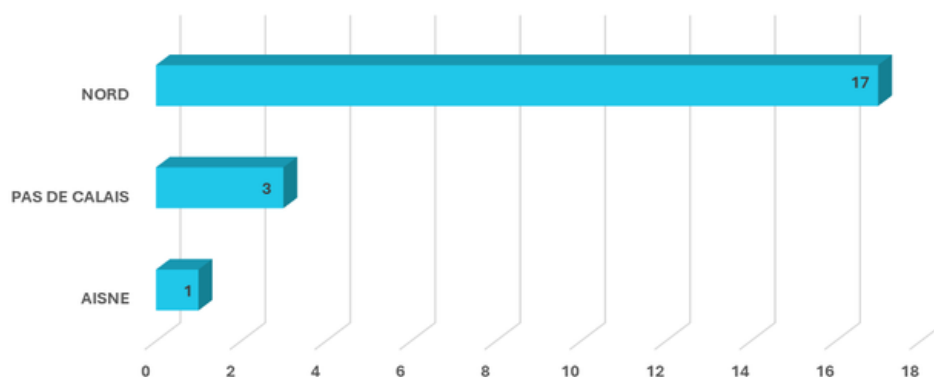


21 changements de carte d'immatriculation de chevaux Trait du Nord ont été comptabilisés en 2023.

Le graphique ci-dessous présente les départements de résidence des personnes ayant acheté un cheval Trait du Nord au cours de l'année 2023. Les départements sont classés par ordre décroissant selon le nombre de transactions réalisées.

TRANSACTIONS EN 2023 POUR LA RACE TRAIT DU NORD

(chiffres obtenus d'après l'enquête réalisée auprès des éleveurs)



8. Gestion génétique des deux races

Des races régies par des règlements de livre généalogique

Des règlements fixent les conditions d'inscription au Livre généalogique du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord ainsi que les normes de qualification applicables aux reproducteurs. Ils sont établis par les commissions du Livre généalogique respectives et approuvées par le Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Pour pouvoir produire au sein du Livre généalogique de chaque race, les candidats étalons doivent avoir été examinés par la Commission nationale d'approbation et avoir obtenu un avis favorable ; les femelles de la race ne sont pas soumises à approbation pour la reproduction, hormis les juments candidates pour être facteur Trait du Nord.

Des situations de consanguinité élevée gérées au quotidien

La consanguinité du produit à naître est fonction du lien de parenté existant entre la jument et l'étalon choisi. Un taux de consanguinité supérieur à 6 % peut devenir problématique pour un individu avec l'apparition de tares génétiques, la diminution de la fertilité, ... et doit être évité.

Le taux de consanguinité moyen de la population Boulonnaise (chevaux nés entre 2018 et 2022) est estimé à 5 %, ce qui sous-entend que chaque individu de la race est plus ou moins aujourd'hui issu de cousins germains ... Le taux de consanguinité moyen de la population Trait du Nord est nettement surestimé en raison des erreurs d'enregistrement sur SIRE des reproducteurs, et des pedigrees importés depuis plusieurs décennies et par conséquent ne reflète pas la réalité de la race.

Pour ces raisons, il est fondamental de raisonner les choix d'accouplement des juments afin d'obtenir des poulains présentant un coefficient de consanguinité le plus faible possible. Pour cela, les éleveurs disposent de plusieurs outils permettant de raisonner les choix d'accouplement de leur(s) jument(s) pour lutter contre la consanguinité et préserver la diversité génétique de la race, à savoir :

- la connaissance de la généalogie des reproducteurs sur cinq générations. En lien avec les organismes de sélection des deux races, le Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France d'ENRx édite chaque année, depuis 1990 pour la race Boulonnaise et depuis 1992 pour la race Trait du Nord, un annuaire des étalons approuvés disponibles pour la reproduction.
- la liste des ancêtres majeurs de la race (chevaux qui ont été les plus utilisés comme reproducteurs et qui sont responsables d'une proportion élevée des gènes de la population raciale actuelle) et leur importance chez un individu ; cette liste est établie par l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) en lien avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.
- la simulation de croisement uniquement pour la race Boulonnaise avec le calcul du coefficient de consanguinité du produit à naître.

Le CRRG, propose en lien avec les deux races une matrice d'accouplement avec le niveau d'apparentement du produit à naître (63 étalons Boulonnais et 26 étalons Trait du Nord en 2023).

Une conservation pérenne de ces patrimoines génétiques

Compte-tenu des incertitudes liées à la sauvegarde du patrimoine génétique de ces deux races, une conservation définitive de ce patrimoine par la mise en cryobanque nationale de doses des étalons sélectionnés des deux races est assurée. Des étalons Boulonnais et Trait du Nord sélectionnés pour leurs origines distinctes, leur représentativité du standard de leur race et leurs aptitudes sont collectés pour produire des doses de semences congelées. L'IFCE, par le biais du programme national CRB-Anim clôturé en 2022, et ENRX initialement sur ses fonds propres puis par le financement d'une action PSV4, procèdent régulièrement à la collecte d'étalons. Les doses produites sont versées à la Cryobanque nationale et, dans la mesure du possible, un stock résiduel actif est conservé au profit des éleveurs.

Un total de 19 étalons Boulonnais et de 10 étalons Trait du Nord de lignées distinctes ont été collectés (source CRRG - 20 mars 2025).

Patrimoine génétique des deux races.
(CRRG - Etalons collectés au 20/03/2025)



NOM	NE EN	PERE	MERE	GPM	LIGNEE	ROBE	DOSES CRYOBANQUE	DOSES DISPONIBLES
BALBOA 2	2011	BALISTO BP	JESSIE	FIACRE	TRESOR rameau MON BEGUIN	alezan	100,00	59,37
BOURGEOIS DE CUCQ	2011	NECTAR 37	OMBRELLE 17	CHARLI	SELECT	gris	92,75	36,37
CHARMANT	1990	TANGO	ONA	KODAK	TRESOR rameau MADRIGAL	gris	77,62	18,50
CHARMANT DE LA COURSE	2012	PEPITO 85	PRINCESSE DELA COURSE	CHARLI	FRETHUN-JEAN BART rameau NICIAS	gris	49,25	stock privé
ELITE DE VIEF	2014	ROYAL DE TOURVILLE	FAUVETTE	REGULUS VA	TRESOR rameau KAIROUAN	alezan	28,25	69,50
EMIR DU BONCOIN	2014	PICON DU MARAIS	NOVA DU BONCOIN	ULYSSE	TRESOR rameau HARPAGON	gris	100,00	21,00
ESOPÉ	1992	ARTABAN	TIZONNE	PIPOT	FRETHUN-JEAN BART rameau NEVRON	noir	125,38	stock privé
FILOU	1993	NICIAS	VICTOIRE	GRAND DUC	FRETHUN-JEAN BART rameau NICIAS	gris	0,12	-
FOUDROYANT	1993	BANBI	QUITTA	HERCULE (73)	FRETHUN-JEAN BART rameau NICIAS	gris	-	13,50
HANS DE FLOURSIES	2017	ULTME DE BERNVILLE	REINÉ DE LA BRIAMERE	KASMR 18	TRESOR rameau HARPAGON	gris	52,60	-
HERCULE DE TOURVILLE	2017	RAMSES 40	TARTINETTE DE TOURVIL	MARECHAL 7	FRETHUN rameau OCQUIGNY	gris	106,00	stock privé
HOP	1995	QUIMPER	URBAINE	NEVRON	TRESOR rameau HARPAGON	gris	12,37	-
IMPERIAL DU BUCK	2018	SIROCO 27	ALAFOLY	GREGUE	FRETHUN-JEAN BART rameau NEVRON	gris	100,00	46,37
NENUPHAR 90	2001	HORS JEU	TULPE	HARPAGON	TRESOR rameau IDEALE	gris	19,31	-
NOICHOC	2001	QUALBAN	ROYALE	HOP (73)	MADERE	alezan	90,12	-
OASIS DU BONCOIN	2002	CHARMANT	MAJORETTE	IMPOSANT	TRESOR rameau MADRIGAL	gris	14,00	-
OSLO 55	2002	ARTHUR	FAROTTE	ULYSSE	FRETHUN rameau OCQUIGNY	alezan	100,00	13,37
PAGERO 2	2003	IDEAL 2	TINA	HARPAGON	TRESOR rameau MADRIGAL	gris	100,00	95,75
URUS	1986	MADRIGAL	LIBELLULE	ASTERIX	TRESOR rameau MADRIGAL	gris	29,81	98,87

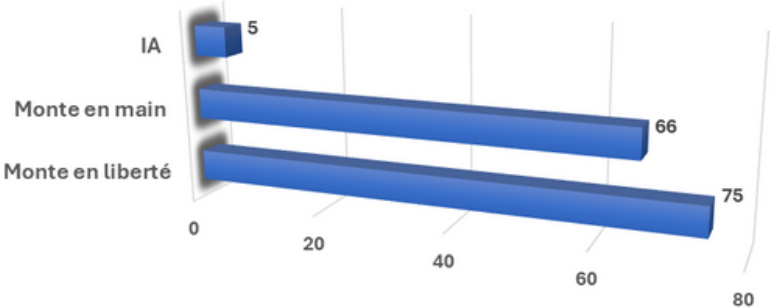
NOM	NE EN	PERE	MERE	GPM	LIGNEE	ROBE	DOSES CRYOBANQUE	DOSES DISPONIBLES
ALEX VAN DE CRUTENBORCHHOFF*	2019	CONDOR VAN DE BOUWHOEVE	FLEUR VAN DE CRUTENBORCHHOFF	FLORIAN VANT RIETENHOF	GAMIN VAN WOOLDINK	aubère	100,00	10,00
BRIN D'OR VAN HET HERMESHOFF*	2017	BRAM VAN DE RUITING	VIVYENNA VAN HET HERMESHOFF	XERON VAN HET HERMESHOFF	HARDI VANT OOEVAARSNEST	alezan	100,00	14,00
CARL DE BAUDE*	2012	ARNO VAN DE HERHOEVE	SERVANE DE BAUDE	NAPOLEON DU MIK	IDEAL DE WASSENHOVE	rouan	27,00	-
DAAN VAN DE BEEKSEWEG*	2006	SIDONIUS VANT ZAND	SABRIE VAN DE LINGE	NICO UIT DE BREDEWEG	JUNIOR VANT HOOGHOF	rouan	100,00	44,75
EMIR DU MARAIS	2014	VERTIGE DU SANTERRE	ULVINA	FARAO VAN DE HEKANT	HARDI VANT OOEVAARSNEST	bai	100,00	18,13
FILOU VANT RIETENHOF*	2017	GAMIN VAN DE LINDEHOEF	JUDY VANT RIETENHOF	TUN VAN DE VLEGERT	IDEAL DE WASSENHOVE	gris fer	49,80	10,00
HERCUL DE POSANGES*	2017	DECAN DE POSANGES	STIEN VAN STERNHOVEN	GIJUS VAN BERKELDAL	BOUDHA	noir	100,00	15,00
KIWI DU CHEVAL BLANC	1998	FAVORI DU PARADIS	FATMA DU CHEVAL BLANC	NESTOR	JUNIOR VANT HOOGHOF	rouan	77,50	-
MAX VAN'T HEIENDE*	2017	SENATEUR VAN HOEVE DE EK	DIANA VANT HEIENDE	SLISSE VANT RIETENHOF	IDEAL DE WASSENHOVE	bai	100,00	21,12
RONNY KING VAN DE PAARDEHOEVE*	2006	DRUM VAN DE LANGENDONK	MANON VAN TERSAET	MARCO VAN DE HERHOEVE	IDEAL DE WASSENHOVE	rouan	45,00	60,75



TECHNIQUE DE REPRODUCTION

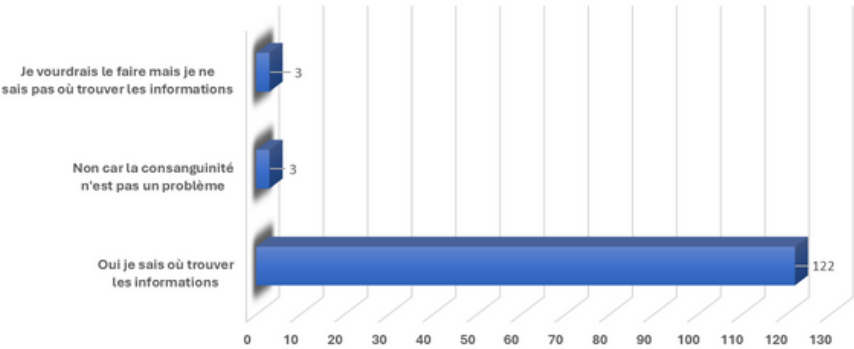
(chiffres obtenus d'après l'enquête réalisée auprès des éleveurs)

Selon l'enquête annuelle réalisée par les organismes de sélection auprès des éleveurs, la technique de reproduction la plus utilisée est la monte en main. Celle-ci doit être accompagnée d'une bonne gestion du cheptel d'étalons et de leur rotation sur le territoire pour permettre de conserver une bonne diversité génétique et ne pas influencer défavorablement sur la consanguinité.



PRISE EN COMPTE DE LA CONSANGUINITE

(chiffres obtenus d'après l'enquête réalisée auprès des éleveurs)



Les éleveurs sont conscients des niveaux actuels de consanguinité raciale et des effets engendrés. 95 % d'entre eux disent tenir compte de ce critère pour raisonner les accouplements de leur(s) jument(s).

9. Commerce, utilisation et valorisation

Le Conseil des Chevaux était chargé de l'analyse des enquêtes saisies par les éleveurs de chevaux Trait du Nord et Boulonnais, ces enquêtes sont déclaratives. En 2023, l'analyse des transactions révèle que :

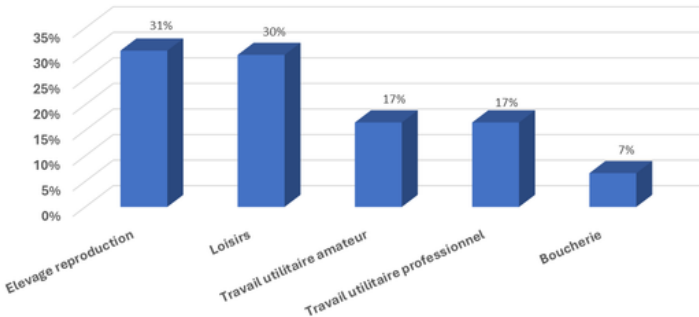
o 80 Boulonnais ont été commercialisés dont

- 29 chevaux (36 %) pour du loisir, 4 d'entre eux étaient débourrés. Les tarifs fluctuent entre moins de 1 000 € et plus de 7 000 €, en fonction de leur âge et formation. Les chevaux non débourrés ont été vendus entre moins de 1 000 € et 5 000 €. 1 cheval a été exporté en Belgique.
- 22 chevaux (28 %) dont 16 femelles, pour la reproduction ; leur prix varie de moins de 1 000 € à 3 000 € selon leur âge.
- 12 chevaux (15 %) pour du travail utilitaire amateur ; leur prix varie entre 1 000 € et plus de 7 000 €. 3 chevaux ont été exportés en Bulgarie et Serbie.
- 12 chevaux (15 %) pour du travail utilitaire professionnel ; leur prix varie entre 1 000 € et plus de 7 000 €. 3 chevaux ont été exportés en Irlande.
- 5 chevaux (6 %) en boucherie pour un prix variant entre moins de 1 000 € à 3 000 €.

o 41 Trait du Nord ont été commercialisés dont

- 7 chevaux (17 %) pour du loisir, 2 d'entre eux étaient débourrés. Les prix varient de 1 000 € à 5 000 € en fonction de leur formation avec une moyenne de 4 500 €. Les chevaux non débourrés ont été vendus entre 1 000 € et 5 000 €, avec un prix moyen de 2 500 €.
- 15 chevaux (36 %) dont 8 femelles, pour la reproduction avec un prix moyen de 4 000 €. Leur prix varie entre 1 000 et 5 000 € selon leur âge. 1 cheval a été exporté en Belgique.
- 8 chevaux (20 %) pour du travail utilitaire amateur ; leur prix varie entre 1 000 € et 7 000 €.
- 8 chevaux (20 %) pour du travail utilitaire professionnel ; leur prix varie entre 3 000 € et plus de 7 000 €.
- 1 cheval a été exporté en Belgique
- 3 chevaux (7 %) en boucherie pour un prix variant entre moins de 1 000 € à 2 000 €.

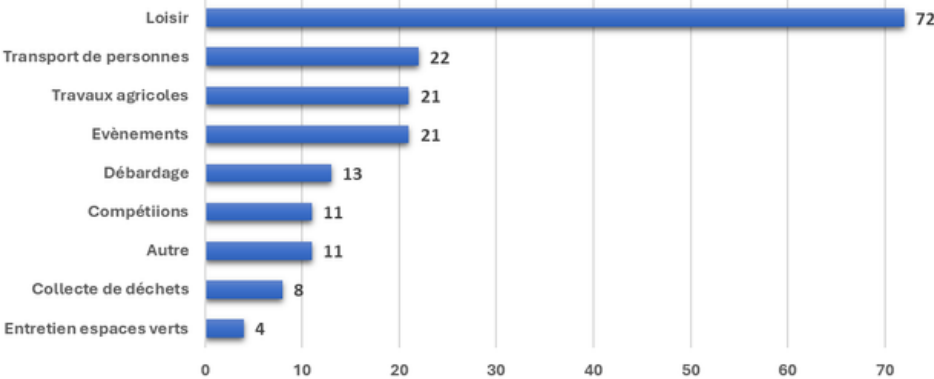
DESTINATION DES CHEVAUX VENDUS (plusieurs choix possibles)
(chiffres obtenus d'après l'enquête réalisée auprès des éleveurs)



En 2023, l'analyse des ventes a été réalisée conjointement pour les deux races. La destination principale des chevaux reste la reproduction et les loisirs, puis le travail et enfin la boucherie.

ACTIVITES REALISEES

(chiffres obtenus d'après l'enquête réalisée auprès des éleveurs)

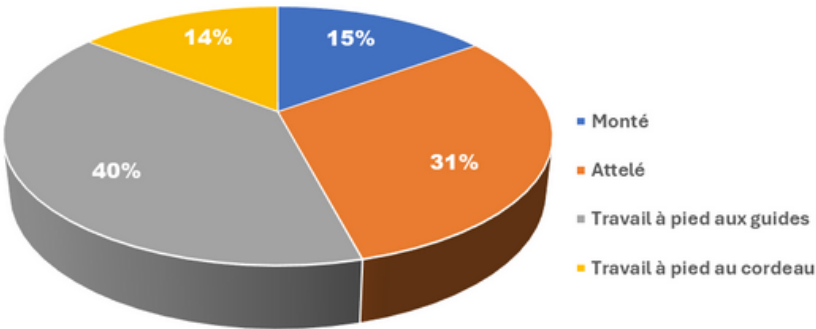


Selon l'enquête 2023 réalisée par les organismes de sélection, les activités des utilisateurs sont très variées, celles de loisir étant prédominantes. Les chevaux utilisés pour ces activités sont majoritairement Boulonnais (97 chevaux) et Trait du Nord (86 chevaux).

4 orientations de débourrage sont pratiquées. 71 % des répondants déclarent débourrer leurs chevaux eux-mêmes, 29 % ayant recours à un prestataire. 40 % des répondants déclarent pratiquer le débourrage à pied aux guides.

TYPE DE DEBOURRAGE

(chiffres obtenus d'après l'enquête réalisée auprès des éleveurs)



Selon l'enquête 2023 réalisée par les organismes de sélection, les professionnels, à titre principal ou secondaire, sont très peu nombreux (9 %) au regard des amateurs. Ils ont cependant un rôle clé à jouer quant à la visibilité et au rôle des races de trait au sein du territoire.



10. Les organismes nationaux de sélection

Le **Syndicat Hippique Boulonnais** créé en 1886 et le **Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord** créé en 1903 ont été agréés par le Ministère de l'Agriculture le 16 octobre 2018 comme organismes nationaux de sélection respectivement pour les races équines Boulonnaise et Trait du Nord conformément aux nouvelles réglementations nationales et européennes. Ainsi, ils se doivent d'assurer un certain nombre de missions, à savoir :

- regrouper les éleveurs et utilisateurs et en assurer la représentation ;
- siéger à leur commission du Livre généalogique respective et y déterminer la politique d'amélioration génétique et de sélection de la race ;
- opérer la sélection des équidés au sein des commissions d'examen des reproducteurs ;
- élaborer et conduire, en tant que de besoin, un programme d'élevage ;
- mettre en œuvre le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord 2023-2026 ;
- représenter le Livre généalogique à la Commission du livre généalogique des races françaises de chevaux de trait ;
- organiser ou contribuer à l'organisation de concours d'élevage ou de manifestations susceptibles d'aider au développement de la race ;
- promouvoir la race et en assurer la communication ;
- informer leurs adhérents au travers des bulletins d'information et de réunions thématiques autour du cheval, de l'élevage, de ses présentations, etc. ;
- développer les utilisations des chevaux et leurs débouchés ;
- former les utilisateurs.

11. La Maison du cheval Boulonnais

Créée en 2020 par la Communauté de communes de Desvres-Samer, la Maison du Cheval Boulonnais a pour objectif premier de sauvegarder et valoriser cet animal emblématique du territoire. L'équipement qui a aussi une vocation économique et touristique est situé à Samer (62) au cœur du berceau de race, à 20 km de Boulogne-sur-Mer, sur la RD 901, à proximité des grands axes routiers.

La Maison du Cheval Boulonnais abrite diverses installations équestres (écuries, paddocks, carrière en sable, carrière en herbe, manège couvert, ronds de longe), mais aussi un atelier de bourrellerie, un espace maréchalerie, un espace vétérinaire équin, un restaurant, une antenne de l'Office du Tourisme...

Tout au long de l'année, la Maison du Cheval Boulonnais accueille de grands événements de la race (Route du Poisson, concours nationaux juments et étalons Boulonnais, les entraînements Salon de l'Agriculture,...).

Maison du Cheval Boulonnais, 1212 avenue Henri Mory - 62830 Samer, maisonducheval@ccdesvressamer.fr

12. Le Pôle cheval Trait du Nord à Genech

Installé depuis juillet 2018 à l'Institut de Genech, le Pôle cheval Trait du Nord, maintenant intégré à part entière au Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, s'affirme toujours comme un équipement au service de la race, s'appuyant sur un personnel technique, des chevaux et du matériel en mesure de répondre aux différentes demandes. Sa principale mission est de favoriser le développement de la traction équine :

- en intervenant auprès des étudiants de l'Institut de Genech, pour les sensibiliser à l'élevage et l'utilisation du cheval Trait du Nord ;
- en accompagnant les collectivités dans leur volonté d'utiliser le cheval de trait en réalisant des actions expérimentales ;
- en soutenant les professionnels de la traction équine en développant les débouchés et en les accompagnants dans leur installation ;
- en sensibilisant le grand public et en formant les passionnés et les professionnels à l'utilisation du cheval de trait pour sauvegarder la race ;
- en participant à l'éducation des chevaux pour les former au travail utilitaire et les valoriser.

Pôle cheval Trait du Nord, 348 rue de la Libération - 59242 GENECH, traitdunord@orange.fr

13. Les partenaires techniques

L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

L'IFCE est l'institut technique de référence au service des acteurs de la filière équine et le seul opérateur public de l'Etat. Il a pour missions de :

- rechercher, innover, développer et transférer les savoirs ;
- former pour développer les compétences professionnelles ;
- valoriser le patrimoine équestre français ;
- assurer l'expertise réglementaire et l'accompagnement de la filière ;
- sécuriser la traçabilité sanitaire ;
- contribuer aux politiques de soutien des sports équestres.

Parmi ses missions figure la gestion d'une base de données au service de la filière, unique en France : le SIRE (Système Informatique Répertoire des Equidés).

Il permet :

- La traçabilité sanitaire

La tenue du fichier central des équidés immatriculés ainsi que le suivi des propriétaires et détenteurs participe à l'amélioration de la traçabilité équine et permet de mieux gérer les risques sanitaires sur le territoire. En cas d'épidémie, les données informatisées peuvent contribuer à assurer une protection sanitaire performante.

- La gestion de l'état civil des équidés

La gestion de l'état civil des équidés est le cœur de métier du SIRE, avec une équipe en charge de l'alimentation de la base de données, du traitement des dossiers et de l'édition des documents des équidés. Le SIRE accompagne chaque équidé tout au long de sa vie.

Le Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France (CRRG)

Créé en 1985, le CRRG a pour mission principale la sauvegarde et la valorisation des espèces végétales cultivées ainsi que les races locales à petits effectifs faisant partie du patrimoine régional. Il constitue une mission spécifique d'Espaces naturels régionaux (ENRx), outil d'ingénierie en matière d'aménagement du territoire, de développement local et d'environnement des Hauts-de-France. ENRx est membre de TerraBiodiv, fédération nationale des CRRGS de France.

Le CRRG est impliqué dans la préservation de cinq grandes races régionales (race ovine Boulonnaise, races bovines Bleue du Nord et Rouge Flamande, races équines Boulonnaise et Trait du Nord) auxquelles il convient d'ajouter une quinzaine de races avicoles. Le maintien des effectifs et du potentiel génétique de chacune de ces races, toutes menacées de disparition, reste un enjeu majeur.

Le Conseil des Chevaux Hauts-de-France

Le Conseil des Chevaux Hauts-de-France (CCHDF) concentre en un lieu unique toutes les compétences régionales liées au cheval. Né de la volonté des professionnels de s'organiser régionalement pour l'avenir, il est l'interface entre les professionnels du cheval de la région (leurs associations représentatives) et les institutions publiques (collectivités et services de l'Etat) et privées. Association loi 1901, créée en 1999, le Conseil des Chevaux Hauts-de-France réunit une vingtaine de membres actifs représentant plus de 3 100 socio-professionnels de la filière équine régionale.

Ses missions principales sont :

- Fédérer, structurer et représenter les acteurs de la filière équine régionale,
- Définir et piloter la stratégie de développement de la filière équine régionale,
- Accompagner le développement économique de la filière, y compris au national et à l'international,

Faire connaître, promouvoir et favoriser l'attractivité de la filière équine de la région, en France, en Europe et dans le monde.

- L'innovation

Vecteur de progrès, l'innovation consiste à intégrer de nouvelles technologies dans le domaine de l'identification pour une efficacité accrue. Elle permet également l'évolution de la base de données, l'application des nouveaux règlements et la conception des services en ligne et d'applications mobiles.

- La valorisation des données

Véritable socle d'information, le SIRE permet de croiser la base de données nationale avec des données de caractérisation, des informations économiques etc. Depuis la diffusion d'informations sur les équidés accessibles en consultation libre-service sur Internet à l'extraction à la demande de données spécifiques issues de la base, (ex : par les associations de race), le SIRE permet à chacun l'accès à des données fiables dans des domaines variés.



<https://www.ifce.fr/>

Le CRRG assure un accompagnement technique et méthodologique auprès des organismes nationaux de sélection dans le cadre d'un large partenariat impliquant d'autres structures liées à l'élevage selon le contexte de chaque race. Des conventions pluriannuelles signées avec chaque organisme de sélection précisent les enjeux propres à chaque race et la nature des interventions du CRRG.

Le CRRG est membre statutaire des commissions génétiques de chaque race.



<https://www.enrx.fr>

ENRx - CRRG Hauts-de-France
Ferme du Héron
chemin de la Ferme Lenglet
Villeneuve d'Ascq (59)
+33 (0)3 20 67 03 51
crrg@enrx.fr

ENRx - Siège
6 rue du Bleu Mouton - Lille (59)
+33 (0)3 20 12 89 12
contact@enrx.fr

Le Conseil des Chevaux Hauts-de-France s'est impliqué dans la réalisation de la cinquième édition de la synthèse des races des chevaux de trait : Boulonnais et Trait du Nord.



14. Le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord

Le **Plan de sauvegarde et de valorisation** du cheval Boulonnais et du Trait du Nord (PSV) est un projet fédérateur construit dès 2009. Un premier PSV a décliné de 2011 à 2014 une quarantaine de mesures opérationnelles en affirmant les responsabilités de chacun des acteurs. Le deuxième puis un troisième PSV ont permis de dynamiser les acteurs autour de l'utilisation des chevaux de trait.

Comme le précédent, le nouveau plan 2023-2026 vise à assurer le maintien des effectifs des deux races et conforter leur ancrage au sein du territoire. Il renforce encore la recherche de débouchés économiques, l'utilisation des chevaux étant le seul moyen d'assurer la pérennité des races.

Le **quatrième PSV 2023-2026** reconduit les 2 grands axes stratégiques suivants :

1. Poursuivre le développement et la structuration de filières "chevaux de trait" en Hauts-de-France,
2. Conforter la place des deux organismes de sélection dans leurs rôles de coopération, d'accompagnement et de développement économique et territorial.

Le contrat d'élevage « **Maintien de la Biodiversité** » : une aide majeure de la Région Hauts-de-France à l'élevage des chevaux Boulonnais et Trait du Nord.

Dans le cadre du Plan de sauvegarde et de valorisation, un dispositif d'encouragements à la naissance et à l'élevage des poulains Boulonnais et Trait du Nord a été créé en 2010 par la Région Nord-Pas-de-Calais en partenariat avec le Syndicat Hippique Boulonnais et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord. Il se justifiait par la diminution préoccupante du nombre de naissances de ces deux races. Ce contrat d'élevage dénommé «Maintien de la Biodiversité» avait été adopté également par la Région Picardie en 2012.

A l'occasion du vote d'un quatrième Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord (PSV n°4) pour la période de 2023-2026, ce contrat a été revu et approuvé par la Région Hauts-de-France. Selon les nouvelles modalités, les aides seront versées pour tout poulain éligible, né et immatriculé du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Les éleveurs dont le lieu de domicile ou d'exploitation est situé dans une commune des Hauts-de-France, ou ailleurs en France s'ils ne sont éligibles à aucune autre aide locale ou nationale au titre de la préservation des races menacées, sont en mesure de solliciter 3 primes :

à la
naissance

d'un montant de 500 € par poulain né et immatriculé, issu d'une jument inscrite au programme d'élevage et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race ; une minoration de 100 € est appliquée aux poulains Boulonnais Livre B dont le coefficient de consanguinité est inférieur ou égal à 8 % ; une minoration de 200 € est appliquée aux poulains Boulonnais dont le coefficient de consanguinité est strictement supérieur à 8 %.

à 2 ans

d'un montant de 200 € par cheval, inscrit au programme d'élevage, présenté en concours modèle et allures ou d'utilisation avec une note minimale du jury de 12/20 dans l'année de ses 2 ans et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race. La prime est versée au propriétaire du cheval.

à 3 ans

d'un montant de 300 € par cheval, inscrit au programme d'élevage présenté en concours modèle et allures avec approbation pour les mâles et mise à la reproduction pour les femelles ou d'utilisation avec une note minimale du jury de 12/20 dans l'année de ses 3 ans et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race. La prime est versée au propriétaire du cheval. Pour les Trait du Nord, les chevaux approuvés « Facteur de Trait du Nord » l'année de leur 3 ans sont éligibles selon les mêmes conditions.

Le demandeur devra compléter avant le 31 décembre de chaque année la demande de primes transmise par l'association nationale de race concernée et répondre de manière fine et exhaustive au formulaire de suivi des chevaux primés dans le cadre de ce contrat sous peine de ne pas percevoir les primes pour l'année considérée.

Les primes seront attribuées selon un ordre défini jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle. Ce dispositif vient compléter le dispositif européen d'aide aux races menacées tel que défini dans le cadre du Programme Régional de Développement Rural, en particulier sa mesure PRM, dont pourront continuer à bénéficier les éleveurs éligibles.

Ce dispositif est soumis au règlement (CE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles et qui fixe un plafond aux aides nationales dont peuvent bénéficier les entreprises agricoles à 20 000 € par périodes de 3 années fiscales glissantes.

Le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord 2023 - 2026, les signataires :



Région Hauts-de-France

151 Avenue du président Hoover
59555 LILLE CEDEX
www.hautsdefrance.fr



Institut Français du Cheval et de l'Équitation Délégation Territoriale Nord-Ouest

5 rue Henri Daussy
80000 Amiens
www.ifce.fr



Conseil des chevaux Hauts-de-France

101 bis rue de la Fère
02100 Neuville Saint-Amand
www.chevaux-hauts-de-france.com



ENRx, Centre Régional de Ressources génétiques des Hauts-de-France

Ferme du Héron, chemin de la ferme Lenglet
59650 Villeneuve d'Ascq
www.enrx.fr



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Communauté de communes Desvres-Samer

Maison du Cheval Boulonnais
1212 avenue Henri Mory
62830 Samer
www.maisonducheval@cc-desvressamer.fr



Groupe Institut de Genech

Rue de la Libération
59242 Genech
www.institutdegenech.fr



SYNDICAT HIPPIQUE
BOULONNAIS

Syndicat Hippique Boulonnais

Maison du Cheval Boulonnais
1212 avenue Henri Mory
62830 Samer
www.le-boulonnais.com



Syndicat d'Élevage du Cheval Trait du Nord

348 rue de la Libération
59242 Genech
www.trait-du-nord.com



Syndicat Hippique Boulonnais

Maison du Cheval Boulonnais

1212 avenue Henri Mory

62830 Samer

Tél. : +33(0)6 50 16 65 95

contact@le-boulonnais.com

www.le-boulonnais.com



Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord

348 rue de la Libération

59242 Genech

Tél. : +33(0)6 48 97 43 05

traitdunord@orange.fr

www.trait-du-nord.com

OBSERVATOIRE DES RACES DES CHEVAUX DE TRAIT - 2024

5ème édition



Document réalisé par le Conseil des Chevaux Hauts-de-France dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord (PSV4), à partir de données de l'IFCE (Stats&Cartes) ainsi que de l'enquête annuelle réalisée par les organismes de sélection.